

ORGANISATION DE LA LUTTE CONTRE LES PLANTES INVASIVES SUR LE BASSIN DE LA VIENNE



Qu'est-ce qu'une plante invasive ?

Une plante invasive ou « plante exotique envahissante » est une plante introduite, volontairement ou non, sur un nouveau territoire, sur lequel elle trouve des conditions propices à son implantation et à son développement et le colonise rapidement au détriment des espèces locales. L'introduction de ces plantes s'est particulièrement développée avec la multiplication des échanges commerciaux.

Pourquoi lutter contre ces plantes ?

Le développement **des plantes invasives engendre des nuisances** à différentes échelles. L'environnement, les paysages, les activités humaines et la santé sont principalement touchés.

Leur capacité **de multiplication rapide et leur adaptabilité élevée** entraînent une **baisse de la biodiversité** ou encore une banalisation du paysage. La prolifération des espèces exotiques représente la deuxième cause de perte de biodiversité.

Par ailleurs, certaines de ces plantes peuvent provoquer **des problèmes de santé** (allergies, brûlures, problèmes respiratoires...).

Enfin, en envahissant les terrains, en constituant des obstacles à l'écoulement des eaux ou en gênant les activités de loisirs, le développement de ces plantes peut également impacter les différentes activités humaines. Ainsi, les plantes invasives représentent, pour les gestionnaires de milieux, une contrainte supplémentaire coûteuse pour la collectivité.

De ce fait, les différents acteurs des milieux aquatiques du Bassin de la Vienne se sont unis pour lutter contre la prolifération des plantes invasives et leurs impacts.



Aperçu de quelques espèces problématiques sur le bassin de la Vienne



La Renouée du Japon
Reynoutria japonica



La Renouée de Bohème
Reynoutria x bohemica



L'Ambroisie à feuille d'Armoise
Ambrosia artemisiifolia



La Balsamine géante
Impatiens grandiflora



La Berce du Caucase
Heracleum mantegazzianum



Le grand Lagarosiphon*
Lagarosiphon major



La Jussie à grandes fleurs*
Ludwigia grandiflora



La Myriophylle aquatique*
Myriophyllum aquaticum

* Bleu : espèce strictement aquatique

Organisation du dispositif de lutte contre les plantes invasives

Le dispositif mis en place pour traiter la question des plantes invasives s'inscrit dans **une démarche multipartenariale** en regroupant plusieurs entités concernées par le sujet. Ensemble, elles valorisent leurs compétences en

s'appuyant sur leurs connaissances, leurs capacités d'intervention et d'évaluation pour garantir **une action efficace en faveur des milieux aquatiques**.



COORDINATION	INVENTAIRE	COLLECTE DES DONNÉES	GESTION ET EXPERTISE	ÉVALUATION
EPTB Vienne	Syndicats de rivière, fédérations et associations de pêche, FDGDON, CBNMC, CPIE 23...	CBNMC en Limousin et ORENVA en Poitou-Charentes	Syndicats de rivière, regroupements de communes, fédération de pêche, CPIE 23, CREN...	Syndicats de rivière, EPTB Vienne
<ul style="list-style-type: none"> • animation de la démarche • organisation de formations • supervision de l'expertise • actions de sensibilisation et de communication • traitement et diffusion des données • conduite d'une mission d'assistance conseil 	<ul style="list-style-type: none"> • prospection • identification • relevé de terrain • transmission aux organismes chargés de la collecte des données 	<ul style="list-style-type: none"> • vérification des données • saisie et gestion des interfaces de saisie des données • transmission des données collectées à l'EPTB Vienne 	<ul style="list-style-type: none"> • mise en place d'interventions appropriées • conseil auprès des porteurs de projets 	<ul style="list-style-type: none"> • suivi des travaux • retour d'expérience

EPTB : Etablissement public territorial de bassin
 CBNMC : Conservatoire botanique national du Massif-Central
 FDGDON : Fédération départementale des groupements de défense contre les organismes nuisibles
 ORENVA : Observatoire régional des plantes exotiques envahissantes des écosystèmes aquatiques
 CREN : Conservatoire régional des espaces naturels
 CPIE 23 : Centre permanent d'initiatives pour l'environnement des Pays creusois



